

Compte-rendu de la réunion du CHSCT académique du 10 mars 2022

Réunion exceptionnelle dédiée aux travaux

Etaient présents à tout ou partie de la réunion sur place ou à distance :

Présidente de séance :

- Madame Stéphanie DE SAINT JEAN, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines

Représentants des organisations syndicales, membres du CHSCTA :

➤ **Membres titulaires**

- Madame Anne-Sophie AYAT, école Ferdinand Buisson – Villefranche sur Saône (UNSA)
- Monsieur David MAYET, école primaire Léon Jouhaux – Lyon (FSU)
- Monsieur Raphaël RIFFARD, lycée Edgar Quinet – Bourg-en-Bresse (FSU)
- Madame Laure TOMCZYK, collègue Daisy Georges Martin – Irigny (FSU), secrétaire du CHSCTA

➤ **Membres suppléants**

- Monsieur François CLÉMENT, lycée Gustave Eiffel – Brignais (FSU)
- Monsieur Gilles LELUC, collègue Marcel Pagnol – Irigny (UNSA)

Assistaient également à la réunion :

- Madame Myriam CHAPPELLE, conseillère technique de service social du Rhône
- Docteur Dominique DELORME, médecin du travail
- Madame Bernadette GÉRARD, conseillère de prévention académique
- Madame Florence JOSSERON, conseillère de prévention DSDEN 01
- Madame Judith MEJEAN, conseillère de prévention DSDEN 69
- Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé et sécurité au travail
- Madame Nadine PERRAYON, secrétaire générale adjointe, directrice du pôle des affaires générales, financières et de la modernisation

Pour répondre aux questions logistiques liés aux travaux :

- Déménagements, fournitures, téléphone :
M. Maxime VALLES, adjoint au directeur de la direction des affaires et des moyens généraux du rectorat
- Informatique (réseau, clé OTP, 2^{ème} écran) :
M. Alain REALLON, responsable de l'équipe bureautique à la direction des systèmes d'information

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ouvre la réunion à 10h14. Elle remercie les participants à cette réunion exceptionnelle d'être présents. Elle accueille les membres du CHSCT académique et constate que FO n'est pas représentée à cette réunion. Elle accueille ensuite les représentants du personnel du site Garibaldi. Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines engage un tour de table (en présence et à distance) afin que les participants se présentent.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines demande aux représentants des organisations syndicales s'ils ont des déclarations liminaires.

La FSU et l'UNSA n'ont pas de déclaration liminaire.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines énonce les deux sujets à l'ordre du jour : les travaux prévus sur le site de la rue Garibaldi à Lyon et les travaux sur les autres sites du rectorat. Elle souligne l'importance de consacrer au moins une heure à chacun des deux sujets. Elle propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

1. Travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment situé au 245 rue Garibaldi à Lyon et abritant plusieurs administrations dont la DRAJES et le SDJES

Le CHSCTA reçoit en qualité d'experts :

- Pour la présentation du chantier
 - Madame Cécile POPU, responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment, direction départementale des territoires de la Préfecture du Rhône.
- Pour l'information des agents et l'organisation du travail
 - Monsieur Bruno FEUTRIER, délégué régional académique de la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)

- Madame Chloé SALAÜN BÉCU, adjointe au chef du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de la DSDEN du Rhône

En qualité de représentants des personnels du site Garibaldi, membres du comité de suivi territorial dédié au déploiement des missions en matière de jeunesse, d'engagement et de sport :

- Madame Sophie BRUNEL, DRAJES – Lyon (CGT)
- Madame Maryline LAFFITTE, DRAJES – Lyon (UNSA)

Ainsi que Madame Annie BRETON, travaillant sur le site à la DRAJES.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines remercie les personnes ressources présentes à cette réunion et annonce la présentation des travaux par la responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment de la préfecture.

Le diaporama de présentation des travaux du site Garibaldi réalisé par la responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment est partagé à l'écran (cf. annexe 1).

La responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment rappelle qu'il s'agit de travaux qui ont pour objectif premier d'améliorer la performance énergétique du bâtiment. L'objectif est d'atteindre une baisse de 40% de la consommation énergétique d'ici 2030. L'année de référence avec laquelle sera effectuée la comparaison a été définie en partenariat avec le bureau d'études qui accompagne la direction départementale des territoires de la Préfecture du Rhône. Des études, notamment thermiques, ont été menées afin d'établir le programme de travaux qui suit :

- Isolation des façades par l'extérieur en fibre de bois enduite. Il s'agit d'un isolant biosourcé, en matériaux naturels et renouvelables. Ces matériaux ne sont pas beaucoup utilisés habituellement.
- Installation d'une ventilation double-flux dans l'ensemble du bâtiment. Il y aura une installation distincte dans chacun des bâtiments du site.
- Remplacement de l'ensemble des fenêtres du site.
- Une option a été prévue pour le remplacement d'une des deux chaudières. Cette option sera utilisée si les budgets le permettent.

Le budget total de l'opération s'élève à 4.288.000 € TTC. Il comprend également les prestataires intellectuels qui accompagnent la Préfecture du Rhône sur ces travaux.

Tous les intervenants ont, au moment où se tient la réunion, déjà été recrutés. Il s'agit des prestataires suivants : maître d'œuvre, contrôleur technique, coordinateur de sécurité et de prévention de la santé ainsi que six prestataires du bâtiment. Ces derniers ont été recrutés en décembre 2021 pour effectuer le désamiantage, l'isolation par l'extérieur, la menuiserie,

les petits travaux intérieurs qui se présenteront au cours du chantier, le réseau électrique et enfin la ventilation.

Cette opération bénéficie des crédits du plan France Relance. Le plan comporte des contraintes fortes, en terme de performance énergétique mais également en terme de délais et plannings. Les travaux, engagés avant la fin de l'année 2021, devront être terminés avant la fin de l'année 2023. A l'heure actuelle, les délais sont respectés.

Concernant le lot « désamiantage », il est nécessaire qu'il soit effectué avant les autres travaux prévus.

La responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment présente ensuite les bâtiments du site Garibaldi. Le premier bâtiment est constitué de 9 niveaux en surface (R+8). Le second bâtiment est constitué de 2 niveaux en surface (R+1).

La fibre de bois sera enduite et un relief sera créé sur l'enduit afin de rappeler les nervures initiales du bâtiment. La conservation de ce relief est une demande architecturale.

La responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment présente une vue du bâtiment après travaux. Les coloris choisis sont relativement neutres et font écho au bâtiment mitoyen (241 rue Garibaldi), rénové il y a environ une quinzaine d'années. L'objectif est d'être en harmonie avec ce bâtiment.

Concernant les travaux de ventilation, deux installations distinctes sont prévues. Une centrale de traitement d'air sera disposée sur le toit de chacun des deux bâtiments. Ces deux centrales seront protégées afin de ne pas produire de nuisances visuelles ou sonores pour le voisinage. Le dimensionnement des volumes d'air à traiter dépendra des locaux desservis par les centrales de traitement de l'air. Ces installations participeront à la fois à une amélioration de la qualité de l'air intérieur et à une amélioration de la performance énergétique. Les calories de l'air chaud extrait des locaux chaufferont l'air renouvelé injecté dans les locaux. Il s'agit d'une ventilation à double flux.

La responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment précise que les travaux de désamiantage, d'isolation extérieure et de menuiserie seront effectués en site occupé. La première partie des travaux, qui vise à désamianter le site et remplacer les menuiseries, nécessitera de libérer les étages en travaux des activités habituelles. Deux étages doivent être libérés de manière simultanée pour chaque tranche. Une première phase de travaux de six semaines sera consacrée au désamiantage et une deuxième phase de travaux durant également six semaines sera consacrée aux travaux de menuiserie. Cela représente douze semaines de travaux sur chacun des deux étages. Les travaux commenceront au 8^{ème} étage puis descendront progressivement vers le rez-de-chaussée. Chaque fois qu'un étage sera terminé, après les douze semaines, il sera disponible pour les agents. Il a été nécessaire au vu de ces contraintes de trouver des espaces pouvant accueillir les travailleurs des étages concernés. Des administrations ont choisi de favoriser le télétravail et d'élargir la quotité de jours disponibles. La Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) qui occupe le 8^{ème} étage va le libérer définitivement

autour du 20 avril, avant le début des travaux. Le rez-de-chaussée du bâtiment R+8 est actuellement libre et sera donc équipé afin de pourvoir aux besoins des agents qui y travailleront. Les travaux devraient être terminés à la mi-octobre 2023, respectant ainsi les délais fixés par le plan France Relance.

Les installations de chantier seront nombreuses et auront un impact sur la voirie. La Préfecture du Rhône travaille avec une société publique locale et la Métropole de Lyon afin de gérer cet impact. Un échafaudage sera mis en place tout autour des deux bâtiments. Autour du bâtiment R+8 d'abord, puis ensuite autour du bâtiment R+1 car les travaux se feront en deux phases. L'échafaudage occupera tout le trottoir. La responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment explique qu'en plus des quatre voies de circulation en sens unique de la rue Garibaldi, il y a devant le bâtiment, une contre-allée servant au stationnement et à la circulation d'une ligne de bus en sens inverse. Pendant la durée des travaux, les piétons ne pourront plus utiliser le trottoir et les bus ne pourront plus emprunter la contre-allée car ils sont trop larges. A partir de l'accès au parking, la contre-allée sera fermée. Les bus seront déviés vers une rue parallèle. L'une des quatre voies de la rue Garibaldi sera sécurisée afin de permettre la circulation des piétons. L'accès au bâtiment restera le même pour les véhicules mais les piétons devront passer par un des deux accès maintenus : l'accès par la rampe PMR ou l'accès par le bâtiment R+1 au croisement entre la rue du Pensionnat et la rue Garibaldi. L'entrée principale sera complètement condamnée pendant toute la durée des travaux.

La responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment se propose de répondre aux questions des agents qui lui ont été adressées par la conseillère de prévention académique.

Les travaux de désamiantage sur site occupé sont des travaux identifiés « à risque ». Aussi de nombreuses contraintes et contrôles sont mis en place afin d'assurer la sûreté de tous pendant les travaux. Les entreprises de désamiantage sont certifiées et reconnues par l'inspection du travail. Avant chaque chantier, un plan de retrait est établi et déposé auprès de l'inspection du travail afin qu'elle l'étudie avant de le valider ou pas. Cette procédure a évidemment été respectée pour ce chantier. De nombreuses mesures sont mises en place pour éviter la dispersion de fibres d'amiante dans le reste du bâtiment. Un confinement étanche est réalisé avec des matériaux spécifiques des zones où a lieu le désamiantage pendant toute la durée des travaux sur les niveaux concernés. Ceci explique pourquoi les niveaux sont condamnés pendant les travaux. Seuls les travailleurs équipés auront accès à ces zones de désamiantage. La procédure prévoit 5 sas successifs afin d'accéder aux zones confinées. Avant ces sas, une zone est prévue pour la préparation des travailleurs. Les entrées d'air existantes sont elles aussi complètement bouchées et le mobilier recouvert de protections spécifiques.

Plusieurs types d'éléments amiantés sont à retirer :

- Entre les menuiseries qui soutiennent les fenêtres, se trouvent des plaques de Glasal amianté. Il y en a deux entre chaque fenêtre, une à l'intérieur, une à l'extérieur.

L'objectif est de retirer ces plaques par l'extérieur sans les casser. Une fois retirées, les plaques sont emballées de façon étanche dans du Polyane et sont conservées en zone confinée jusqu'à l'évacuation des déchets. Au moment de l'évacuation, les déchets sont réemballés afin qu'ils ne se répandent pas.

- Des joints au niveau des gaines de ventilation existantes. Les gaines seront sciées de part et d'autre des joints afin que les joints soient retirés de manière sécurisée. Ces déchets seront également emballés jusqu'à leur évacuation du site.

Après ces procédures, une deuxième phase de désamiantage est prévue, dans des zones de travaux plus réduites. Les travaux de cette deuxième phase obligeront les équipes à briser certains éléments amiantés, entraînant la dispersion des fibres d'amiante à l'intérieur des zones confinées. Les zones de travaux en question seront donc mises en dépression. Ainsi, les mouvements d'air seront maintenus à l'intérieur du confinement. Pendant les travaux, des pompes pour contrôler la quantité de fibres d'amiante sur le chantier seront mises en place et contrôlées très régulièrement. Certaines des mesures mises en place auront cours pendant toute la durée des travaux et des mesures supplémentaires sont prévues avant, pendant et après le confinement des zones de travaux. A la toute fin des travaux et avant le retour des agents sur le site, la Préfecture du Rhône réalisera des mesures afin de s'assurer que les taux de fibres d'amiante dans l'air sont inférieurs aux taux maximaux recevables pour la sûreté des occupants.

Les ascenseurs seront accessibles pendant les travaux et utilisables par les agents et par les entreprises. Un escalier sera probablement dédié à la circulation des travailleurs.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines remercie la responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment pour cette présentation précise et propose de recueillir de nouvelles questions auprès des participants.

La représentante de la CGT a plusieurs questions. Le 8^{ème} et le 7^{ème} étage seront-ils fermés en même temps ? Ou seul le 8^{ème} étage sera t'il fermé les 6 premières semaines avant le passage au 7^{ème} ? Le public se rendant dans le bâtiment devra-t-il emprunter les deux entrées maintenues pendant la durée des travaux ? Les agents entrent avec des badges à l'heure actuelle. Comment se fera l'accueil du public ? Les bureaux seront-ils climatisés pendant la durée des travaux, étant donné le désamiantage des gaines d'aération ?

La responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment répond que le 8^{ème} étage sera en effet le seul à être fermé les 6 premières semaines de travaux et pour les 6 semaines suivantes, les étages 7 et 8 seront fermés en même temps. L'étage 7 sera fermé pour 12 semaines après la phase de désamiantage au 8^{ème} étage.

Concernant l'entrée du public se rendant à des rendez-vous, le secrétariat général commun de la Préfecture du Rhône travaille actuellement à la résolution de cette question. La solution trouvée consistera à faire passer le public par la rampe d'accès pour les PMR. Il y a un

interphone installé sur cet accès et une signalétique sera mise en place afin de diriger les personnes jusqu'à l'accueil.

Concernant la climatisation du bâtiment, les travaux sur les installations de ventilation n'influeront pas sur le fonctionnement de la climatisation étant donné que ces deux systèmes sont différents et séparés.

Les représentants de l'UNSA souhaitent savoir comment se fera l'accès du public au bâtiment quand le rez-de-chaussée sera en travaux, même si cela ne se fera pas dans l'immédiat. Ils s'interrogent sur la place suffisante dans les espaces de travail provisoires pour entreposer tous les documents dont se servent les agents au quotidien. Qui s'assurera du déménagement de ces dossiers et des plantes ?

La responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment répond que, concernant l'accès du public pendant le confinement du rez-de-chaussée, la Préfecture n'a pas encore de réponse définitive à cette question. Cependant, les rez-de-chaussée respectifs des deux bâtiments ne seront pas en travaux en même temps.

Concernant le déménagement de bureaux, les armoires et plantes seront déménagées dans les zones de stockage du bâtiment auxquelles auront accès les agents et qui doivent être prévues par chaque administration.

Monsieur le délégué régional académique de la DRAJES précise que les déménagements de mobilier ne seront pas assurés par les agents de la DRAJES. Le but est de déplacer le moins de mobilier possible. L'environnement de travail habituel ne pourra pas être reconstitué complètement dans l'espace de travail temporaire. Concernant les dossiers, chaque agent devra identifier ceux qui lui sont indispensables afin qu'ils soient transportés dans le nouvel espace de travail.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines propose à monsieur le délégué régional académique de la DRAJES de présenter en tant que chef de service les actions prévues en terme d'organisation du travail.

Monsieur le délégué régional académique de la DRAJES informe les participants que la DRAJES occupe les étages 5, 6 et 7 du bâtiment R+8. Compte tenu du calendrier global annoncé, les travaux commenceront au 7^{ème} étage le 5 juin 2022 pour se poursuivre jusqu'au 27 août 2022. Au 6^{ème} étage, les travaux auront lieu du 15 juillet 2022 jusqu'au 9 octobre 2022. Au 5^{ème} étage, les travaux auront lieu du 27 août jusqu'au 20 novembre 2022. Il est envisagé de déménager les étages concernés aux périodes où les agents concernés seront confinés au rez-de-chaussée. Ce choix a été fait car il sera plus aisé de s'installer sur un niveau déjà équipé en accès Wi-Fi et en périphériques informatiques. Le déménagement sur deux étages (RDC et 8^{ème}) avait été envisagé mais il sera plus pratique et facile de regrouper les espaces de la DRAJES sur un seul étage. Le rez-de-chaussée présente également l'avantage d'être le plus

éloigné des zones de travaux. La capacité d'accueil du rez-de-chaussée est inférieure à celle des étages habituels. Entre 14 et 16 postes de travail pourront être installés pour la DRAJES.

Sur la période du 5 juin 2022 au 15 juillet 2022, seuls les 16 agents des pôles de direction et de « Certification & Formation » seront au rez-de-chaussée.

Cependant, du 15 juillet 2022 au 27 août 2022, les agents des 6^{ème} et 7^{ème} étage descendront au rez-de-chaussée. Cela représente 38 agents potentiellement concernés. Sur 38 agents, 20 sont en télétravail au moins deux jours par semaine. De plus, il s'agit d'une période de l'année où les congés sont nombreux. Les prises de congés durant cette période ne seront pas entravées.

Du 27 août 2022 au 9 octobre 2022, les agents des étages 5 et 6 déménageront au rez-de-chaussée. Cela représente 27 agents, dont 13 agents en télétravail au moins deux jours par semaine. Il est prévu de renforcer le recours au télétravail tout en prenant en compte le fait que le télétravail puisse être difficile pour certains agents.

A partir du 9 octobre 2022, seulement 5 agents seront concernés et tous sont en télétravail deux jours ou plus par semaine.

Le matériel informatique ne sera pas déplacé en totalité au rez-de-chaussée. Les agents travailleront avec leur ordinateur portable. Une clé OTP sera fournie aux agents pour qu'ils aient accès à l'environnement informatique habituel. Le rez-de-chaussée sera équipé en imprimantes. Les capacités en données des téléphones portables seront augmentées. Tous les agents seront équipés de l'application OpenTouch.

L'adjointe au chef du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) précise que l'équipe du SDJES travaille au rez-de-chaussée et que la problématique du déplacement des agents se posera plutôt en 2023. Un déménagement du SDJES étant déjà prévu dans les locaux de la DSDEN du Rhône début 2023, le service ne sera pas particulièrement concerné par les opérations de déménagement sur le site Garibaldi.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines recueille les souhaits d'intervention des participants.

La représentante de la CGT souhaite savoir comment les agents accéderont aux étages supérieurs quand les travaux auront lieu au rez-de-chaussée. Les cloisons de certains bureaux sont marquées d'un symbole indiquant la présence d'amiante. Ces cloisons vont-elles être enlevées ? Des écrans seront-ils installés au rez-de-chaussée pour rendre le travail sur ordinateur portable plus ergonomique ? Enfin, elle rappelle que certains téléphones sont obsolètes et d'autres ne permettent tout simplement pas le partage de connexion. Quelles solutions a-t-on prévues ?

La responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment répond que ce point particulier n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie. Il sera probablement impossible de confiner le rez-de-chaussée en entier pendant 12 semaines. L'accès aux étages sera maintenu. Concernant les cloisons de bureau marquées pour la présence d'amiante,

celles-ci ne seront pas retirées car elles ne se situent pas dans le périmètre des travaux prévus. Ce ne sont pas les couches de surface des cloisons qui sont amiantées mais des parties plus profondes. Ces cloisons sont en bon état. Les étiquettes servent de rappel de vigilance.

Le chef du service bureautique confirme que les 16 postes de travail temporaires seront équipés d'un écran, d'un clavier et d'une souris. Le fonctionnement sera le même que celui du poste de travail habituel. Il y aura du réseau Wifi et donc sur place, le partage de connexion par l'intermédiaire des téléphones portables ne sera pas nécessaire. Les agents non encore pourvus de l'application OpenTouch en seront équipés afin que ceux-ci puissent avoir accès à l'interface de télétravail. L'information concernant l'utilisation d'OpenTouch est disponible sur l'Intranet Idéal, dans la rubrique de la Direction des services informatiques. Il y aura une communication conjointe de la DSI et de la DAMG avant les travaux pour informer les agents de ces tutoriels.

Le directeur adjoint de la DAMG ajoute que la capacité de partage de données des téléphones des agents pourra être augmentée sans difficulté au moment voulu. Concernant OpenTouch, il confirme qu'une communication conjointe pour aider les agents à situer les tutoriels sera faite. Des agents de la DAMG vont être formés afin d'être en capacité d'installer OpenTouch et de répondre aux questions des utilisateurs.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines assure les participants que les questions qui se posent encore à ce jour seront traitées avant le début des travaux. Elle recueille les autres souhaits d'interventions.

La représentante de la CGT précise que les agents attendent beaucoup de la présente réunion en terme d'information sur les travaux.

Les représentants de l'UNSA souhaitent savoir s'il est prévu que soit établi, à destination des agents, un document rendant compte du niveau d'empoussièrement avant que ces derniers réintègrent leurs étages respectifs.

La responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment répond qu'il n'est pas prévu de communiquer ces bilans à l'heure actuelle mais cela pourra être fait à la demande des agents.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ajoute que la réintégration dans les bâtiments ne se fera que si toutes les conditions de sûreté des locaux sont réunies. Le rectorat ne prévoit pas de convoquer une séance du CHSCTA pour la communication de ces résultats.

Les représentants de l'UNSA souhaitent savoir si des mesures de protection à destination des agents contre les nuisances sonores des travaux sont prévues.

La responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment précise que les travaux considérés comme bruyants ou extrêmement bruyants ont été pris en considération par la Préfecture du Rhône, qui prévoit de les réaliser en horaire décalé, tôt le matin ou tard

le soir. Le niveau sonore de ces travaux sera, d'après les considérations préalables des instances de pilotage, supportable.

Les représentants de l'UNSA s'interrogent concernant les menuiseries. Les fenêtres pourront-elles encore être ouvertes après la mise en place du système double flux ? Est-ce que les fenêtres pourront être ouvertes en grand ?

La responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment répond que les fenêtres pourront toujours être ouvertes et de la même manière qu'à l'heure actuelle.

Les représentants de la FSU ont plusieurs interrogations. Comment l'année de référence a-t-elle été choisie pour évaluer l'efficacité de ces travaux en terme de performance énergétique ? La chaudière sera-t-elle reliée au chauffage urbain ou sera-t-elle une chaudière utilisant des matériaux respectueux de l'environnement ? D'autre part, comment sera facilitée la circulation pour les personnes en situation de handicap ?

La responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment répond que les indicateurs pour le choix de l'année de référence prennent en compte les degrés jour unifiés afin d'avoir une estimation plus juste de la consommation. L'année de référence choisie a été celle durant laquelle la consommation d'énergie a été la plus importante. Concernant la chaudière, la nouvelle chaudière sera identique à l'ancienne : une chaudière au gaz. Ce choix prend en compte la difficulté du réapprovisionnement en ressources nécessaires. Le réseau de chauffage urbain nécessite des aménagements importants. La nouvelle chaudière aura néanmoins des performances meilleures et travaillera à une puissance moindre, compte tenu de la meilleure isolation du bâtiment.

La responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment confirme que le bâtiment est et restera accessible aux personnes handicapées grâce à une rampe. L'intérieur du bâtiment est également aux normes pour les accueillir.

Le médecin du travail évoque la situation des agents bénéficiant d'un aménagement matériel de leur poste et rappelle que ce paramètre devra être pris en compte au moment du déménagement des espaces de travail.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines informe les participants que les agents en situation de handicap ou vivant avec des pathologies qui rendraient la période des travaux très contraignante ne doivent pas hésiter à se signaler auprès des médecins du travail pour que des aménagements spécifiques puissent être prévus.

Les représentants de la FSU s'étonnent du choix du gaz pour la future chaudière. Le discours politique est surprenant car il demande une réduction de la dépendance aux énergies fossiles mais les administrations continuent à installer des appareils dépendants des énergies fossiles.

La responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment entend cette remarque. Elle note qu'il y a encore une marge de progression mais la rénovation permettra d'économiser des dépenses en gaz, notamment grâce à la nouvelle isolation.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines remercie les intervenants et les agents de la DRAJES pour leur participation à ce premier point de la réunion. Elle ajoute que les agents de la DRAJES ne doivent pas hésiter à contacter la médecine de prévention au sujet de leurs situations particulières.

La conseillère technique de service social du Rhône ajoute que le service social du rectorat reste également au service des personnels.

La responsable de l'unité assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment conclut en annonçant aux participants qu'une communication sera faite pour répondre aux questions qui n'ont pas été abordées en détail lors de la présente réunion.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ajoute que la conseillère de prévention académique peut de nouveau être sollicitée par les agents suite à cette réunion. Après s'être assurée qu'il n'y a plus de questions elle clôture le premier point de l'ordre du jour.

2. Présentation des travaux sur les sites de Lyon par la DRAI

Le CHSCTA reçoit en qualité d'experte pour la présentation des chantiers Madame Annabelle LECLERCQ, chargée d'opérations à la direction régionale académique de l'immobilier de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes (DRAI).

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines lui donne de suite la parole pour une présentation des travaux.

La chargée d'opérations rappelle que ces travaux sont pris en charge par la DRAI. Les sites sur lesquels ont lieu les travaux sont ceux du site au 92 rue de Marseille, du site au 21 rue Jaboulay et du site 47 rue Philippe de Lassalle (CANOPE). Cette présentation concerne des travaux qui auront lieu en 2022.

Le diaporama de présentation de ces travaux est partagé à l'écran (cf. annexe 2).

a) Travaux sur le site principal du rectorat rue de Marseille

La première opération est la troisième phase de mise en sécurité de ce site contre le risque incendie. Le bâtiment est un établissement recevant du public (ERP) de 5^{ème} catégorie. Cependant, l'utilisation actuelle du site ne répond plus aux mêmes critères de classement. L'objectif des travaux est de scinder le bâtiment en deux parties :

- Une partie ERP de 3^{ème} catégorie qui comprendrait le hall d'accueil ainsi que les salles de réunion du rez-de-chaussée.
- Une partie Etablissement recevant des travailleurs (ERT) qui comprendrait le reste du bâtiment.

Cette redéfinition des catégories implique des adaptations du point de vue des normes de sécurité incendie. Les travaux visent à obtenir un degré coupe-feu d'au moins deux heures entre les deux parties du site et à améliorer la sécurité incendie dans la future partie ERT. Des portes coupe-feu seront installées également dans les étages.

Des travaux seront également menés dans les locaux à risque (tels que le magasin et la zone de reprographie).

Les sanitaires du rez-de-chaussée dans l'aile côté rue Jaboulay seront rénovés.

Le budget de ces travaux s'élève à 540 000 €. Il s'agit du budget global, qui comprend les prestations intellectuelles, les études et les travaux eux-mêmes.

Concernant le calendrier des travaux, le planning a été réalisé en fonction des contraintes des services du rectorat. Le calendrier a été établi en concertation avec la DAMG. Les périodes de fermeture et de vacances sont privilégiées pour la réalisations de certains travaux, en particulier ceux dans les espaces qui appartiendront à la partie ERP du site.

Les travaux d'installation des portes coupe-feu dans les étages demandent, pour chaque porte, l'immobilisation maximum des quatre bureaux autour de la porte en question. Parfois, l'immobilisation de deux bureaux seulement sera nécessaire. Afin de ne pas faire subir les risques liés à la poussière et au bruit aux agents travaillant dans les bureaux concernés, ces derniers seront déménagés pour la durée de l'intervention. Une installation de porte coupe-feu dure environ deux semaines. Ces installations ont été programmées en prenant en compte les contraintes des services et se feront selon un système de roulement. La DRAI est en contact avec la DAMG et la DSI pour organiser le déplacement temporaire des postes de travail. Ces travaux ont déjà commencé dans les premiers étages du futur ERT. Certaines installations auront lieu pendant la fermeture du rectorat durant l'été 2022 en raison d'un désamiantage nécessaire sur un étage.

La deuxième opération des travaux sera consacrée à l'installation d'un plateau innovant sur le site du rectorat, au 6^{ème} étage. Il s'agira d'un espace dédié aux nouveaux modes de travail et des espaces collaboratifs qui inclura également un tiers-lieu innovant. Cet espace tiers-lieu sera animé par la plateforme modernisation du rectorat. Les travaux de mise en place

du tiers-lieu consisteront à installer des espaces ouverts en décroissant certaines parties de l'étage et feront intervenir de nombreux corps de métiers (menuiserie, sols, plâtres ...). Les espaces dédiés au tiers-lieu, ne comprendront pas le secrétariat général de l'académie. Le plan France Relance a accordé une enveloppe budgétaire supplémentaire qui sera utilisée pour mener des travaux de rénovation énergétique au 6^{ème} étage. Cette rénovation consistera en la réfection des menuiseries et l'installation de doublages thermiques sur tout le périmètre du bâtiment à cet étage.

Le budget global de l'opération s'élève à 650 000 €.

L'objectif premier de la mise en place de ce tiers-lieu est l'innovation et la cohésion des équipes. Ce sera un lieu de rencontres et de collaboration entre agents mais il permettra aussi de venir travailler individuellement, d'assister à des événements ou des conférences. Il s'agira d'un lieu de travail rompant avec les méthodes et ressources habituelles.

Afin de minimiser l'impact des installations de chantier sur le jardin du rectorat et la voirie, la base de vie sera installée dans l'ancienne loge de gardiennage rue Jaboulay. Seuls la benne pour les déchets et parfois un engin de levage seront stationnés sur la voirie près du rectorat.

Les services se trouvant habituellement au 6^{ème} étage ont déjà été déménagés à l'heure de la présente réunion. Durant le mois de mars 2022, auront lieu les travaux de démolition qui sont les plus bruyants. Certaines nuisances sonores sont à prévoir pour les agents occupant le 5^{ème} étage. Il n'a pas été possible d'opérer cette phase de démolition pendant une période de congé.

Le troisième chantier prévu sur le site du rectorat aura lieu, potentiellement, à la fin de l'année 2022. Il consistera en un aménagement de l'extérieur autour de l'aile Jaboulay (création d'un local pour les poubelles et d'un cheminement d'évacuation incendie) et la finalisation des travaux sur les toitures de terrasse qui n'ont pas encore été mises en sécurité (avec également réfection de leur étanchéité et isolation thermique). Au niveau des terrasses, les complexes d'étanchéité (qui comprennent l'isolant) seront repris et les terrasses inaccessibles du premier étage et autour de la cage centrale seront sécurisées. Le local pour les poubelles et le cheminement de sécurité seront installés le long de la rue Jaboulay. Concernant ce troisième chantier, les études en sont encore à leur commencement, le planning n'est pas encore arrêté. Une nouvelle intervention de la DRAI pourra être organisée pour préciser ce qui ne peut pas l'être à l'heure actuelle.

b) Travaux sur l'ensemble des sites académiques

Des travaux de mise en sûreté des accès aux bâtiments vis-à-vis du risque d'intrusion ont été réalisés sur le site de la DSDEN de la Loire (42) lors des derniers travaux. Ils auront lieu sur le site de la rue de Marseille ensuite sur celui de la rue Jaboulay, puis sur les autres sites.

Des équipements anti-intrusion tels que des portiques, des portillons, des lecteurs de badge et des alarmes seront installés.

Le budget global de ces travaux s'élève à 1.790.000 € (630.000 € pour le site principal du rectorat, 570.000 € pour la DSDEN du Rhône et 590.000 € répartis entre les autres sites (DSDEN de l'Ain, sites de la rue de Lassalle et de la rue Hénon à la Croix-Rousse, centre académique Michel Delay à Vénissieux).

Concernant le site principal du rectorat, il est divisé en trois zones selon l'accès plus ou moins restreint :

- Une zone tous publics (prochainement ERP)
- Une zone à public filtré (prochainement ERP)
- Une zone collaborateurs (prochainement ERT)

Il est également prévu de sécuriser la zone d'accès au site pour les personnels qui travaillent au 21 rue Jaboulay. La voie d'accès du personnel rue Pasteur et le hall d'accueil seront reconfigurés. L'ancienne loge de gardiennage sera transformée en box d'accueil.

Ces travaux commenceront au début de l'été et se termineront fin 2022 pour le site rue de Marseille et commenceront ensuite rue Jaboulay.

c) Mise en place d'un plateau innovant sur le site rue Philippe de Lassalle

Un plateau innovant sera construit afin d'accueillir le regroupement des agents de la Délégation à la formation, à l'innovation et l'expérimentation (DFIE) et l'implantation de l'Ecole académique de la formation continue (EAFC). Les travaux auront lieu principalement au niveau R+1. La création du plateau innovant permettra une meilleure collaboration entre les partenaires de l'EAFC. L'espace sera décroïsonné et restructuré pour la création de capsules de travail, qui seront de petits espaces de travail de groupe et de visioconférence. Des lieux de collaboration plus ouverts seront également créés. L'objectif de l'opération est d'adapter les lieux à des pratiques collaboratives et innovantes. Il s'agira d'une « cité de l'innovation pour l'éducation et la pédagogie ». Ce projet est construit autour d'une identité visuelle forte.

Le budget global de l'opération s'élève à 469.000 € et comprend les études menées, les prestations intellectuelles et les travaux.

Le calendrier de ces travaux est très contraint, notamment par l'installation de la SDJES en janvier 2023 à la place de la DFIE. La mise à disposition du nouvel espace est programmée pour novembre 2022.

Les agents qui travaillent actuellement sur le site des travaux déménageront sur d'autres étages du même site. Cette libération du plateau limitera les nuisances sonores et visuelles. Les services qui se trouvent à proximité de l'étage subiront quelques nuisances, notamment pendant les travaux de démolition en juillet 2022. Une partie des travaux ayant lieu pendant les congés d'été, l'impact sur les services sera limité.

d) Autres opérations

D'autres opérations ponctuelles sont prévues sur les différents sites :

- Des travaux de chauffage qui seront réalisés au printemps 2022, hors période de chauffe. Ces travaux auront lieu majoritairement en sous-sol et n'auront pas d'impact important sur l'activité des agents.
- Une installation de signalétique est en cours d'étude afin d'améliorer le repérage au sein des bâtiments.
- Des travaux d'étanchéité sur le site de la Croix-Rousse. Les travaux viennent d'être réceptionnés.
- Des travaux de remise en état afin d'accueillir le SDJES fin 2022 rue Jaboulay.

La chargée d'opérations remercie les participants pour leur attention et leur signale que la DRAI pourra recevoir toute question qu'ils auraient à la suite de cette réunion par l'intermédiaire de la conseillère de prévention académique.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines remercie la chargée d'opérations pour son intervention. Elle propose de recueillir les questions des participants.

L'inspecteur santé et sécurité au travail note la reclassification des étages du rectorat en ERT et suppose qu'ils n'accueilleront plus de public. De plus, il souhaite savoir si les portes coupe-feu actuelles seront remplacées ou seulement remises à niveau.

La chargée d'opérations répond que l'objectif est de ne plus accueillir de public dans les étages sur le site principal du rectorat et sur le site occupé par la DSDEN du Rhône. Concernant les portes coupe-feu, il en manque actuellement et cela représente un risque en cas d'incendie. Les portes coupe-feu installées lors des travaux, le seront donc dans des espaces qui n'en avaient pas auparavant. Certaines portes de bureau devront être décalées, ce qui explique les travaux de modification de certains bureaux.

La secrétaire du CHSCTA souhaite savoir si elle pourra continuer à se rendre dans le bureau de la conseillère de prévention académique au 4^{ème} étage.

La chargée d'opérations répond que la secrétaire du CHSCTA, étant personnel de l'Education nationale et donc pas considérée comme « public », pourra continuer à se rendre dans les étages. Des badges seront fournis aux personnels de l'Education nationale ne travaillant pas habituellement sur le site du rectorat.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice du pôle des affaires générales, financières et de la modernisation souhaite apporter une précision : il ne sera plus possible pour les personnels de se rendre directement dans les étages sans passer par la borne d'accueil ou sans posséder un badge d'accès.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ajoute qu'après les travaux des stratégies pourront être mises en place pour doter de badges les personnels ne travaillant pas directement sur le site du rectorat mais devant s'y rendre régulièrement.

La secrétaire du CHSCTA remarque que les personnels de la DSDEN du Rhône doivent être satisfaits du réaménagement de leurs locaux car des comportements mettant en danger la sûreté physique des personnels avaient été signalés à plusieurs reprises.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice du pôle des affaires générales, financières et de la modernisation ajoute que le déménagement des services recevant du public au rez-de-chaussée permettra un traitement plus serein et prompt des différents dossiers. Elle ajoute qu'une communication a été mise en place à destination des chefs de service concernant l'installation des portes coupe-feu. Cela permettra de prévenir les différents services affectés suffisamment tôt avant le commencement des travaux pour qu'ils puissent s'organiser. Un affichage a été disposé dans les ascenseurs et dans les zones de passage pour informer les agents semaine par semaine des différents impacts des travaux.

La chargée d'opérations souligne à son tour l'importance de la communication auprès des agents pour la DRAI.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines demande à l'adjoint au directeur de la DAMG s'il souhaite apporter un complément d'information.

L'adjoint au directeur de la DAMG souligne le souci d'anticipation au cœur de la mise en place du projet. Le relogement des personnels, bien qu'entravé par certaines contraintes est pris très au sérieux par les services.

Le responsable du service bureautique ajoute que la DSI fait au mieux afin d'assurer aux agents un relogement temporaire aussi peu contraignant que possible.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines recueille les souhaits d'intervention des membres du CHSCTA.

Les représentants de l'UNSA souhaitent savoir s'il est opportun de prévoir les déménagements d'agents lors de la période estivale, étant donné que les personnels de la DSI sont en général très occupés pendant cette période par l'installation des stagiaires.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines répond que cela a été pris en compte et les travaux organisés en conséquence pour ne pas trop alourdir la charge de travail déjà importante de la DSI.

Les représentants de la FSU souhaitent savoir s'il est prévu de rénover les menuiseries extérieures du site du rectorat.

La chargée d'opérations répond que la question de l'amélioration des performances énergétiques du site du rectorat fait partie des sujets actuellement discutés. Ce sont des questions d'ampleur importante qui demanderont un certain temps avant que le projet soit lancé.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice du pôle des affaires générales, financières et de la modernisation ajoute que l'objectif de réduire les dépenses énergétiques de 40% à l'horizon 2030 concerne tous les sites administratifs de l'académie. Pour cela il est nécessaire de prendre en compte les particularités de chaque bâti.

Madame la secrétaire générale adjointe directrice des ressources humaines est satisfaite de la clarté des présentations qui ont eu lieu lors de la présente réunion. Elle remercie la chargée d'opérations et souligne que le CHSCT sera tenu informé régulièrement. Elle souhaite communiquer une information aux membres du CHSCTA : suite à la demande des membres du CHSCTA de modification du calendrier des réunions de l'instance, la dernière réunion de l'année scolaire 2022 aura lieu un vendredi après-midi et non un mercredi. Il s'agira du 3 juin de 14h à 17h.

La secrétaire du CHSCTA demande quand se tiendra la prochaine visite d'établissement.

La conseillère de prévention de l'académie répond que la date n'a pas encore été fixée.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines remercie les membres du CHSCTA pour leur participation et clôt la réunion à 12 h 14.

Fait à Lyon le 11 avril 2022

La présidente de séance

La secrétaire du CHSCTA

Stéphanie DE SAINT JEAN

Laure TOMCZYK

Annexes :

- 1. Présentation des travaux sur le site Garibaldi par la Préfecture du Rhône**
- 2. Présentation des travaux sur les sites de Lyon par la DRAI**

1. Présentation des travaux sur le site Garibaldi par la Préfecture du Rhône (voir pages suivantes)



Travaux d'amélioration de la performance énergétique du 245 Garibaldi

CHSCT commun du 11/02/2022



Direction
départementale
des territoires du Rhône

14/02/2022
Service Bâtiment Durable et
Accessibilité



Amélioration de la performance énergétique

- Objectif de l'opération : Atteindre les objectifs fixés par le dispositif éco-énergie tertiaire (a minima -40 % de consommations énergétiques facturées en 2030 par rapport à une année de référence qui a été définie).
 - Travaux réalisés : Isolation des façades par l'extérieur en fibre de bois enduite ; Installation d'une ventilation double-flux dans le bâtiment ; Remplacement de l'ensemble des fenêtres.
- Option pour le remplacement d'une chaudière
- Budget disponible : 4 288 000 € TTC



Direction
départementale
des territoires du Rhône

Amélioration de la performance énergétique

- Intervenants :
 - ✓ Maître d'oeuvre – Bureau d'étude (MOE-BT) : ARTELIA
 - ✓ Contrôleur Technique (CT) : APAVE
 - ✓ Coordinateur en matière de Sécurité et de Prévention de la Santé (CSPS) : ELYFEC
 - ✓ Entreprises : Recrutées en décembre 2021
 - Loto1 : Désamiantage – Installations de chantier : Technologie Industriale e ambiental
 - Loto2 : ITE : Alliance Eco-construction
 - Loto3 : Menuiseries : Gauthier
 - Lot 04 : Corps d'État Intérieurs : Estrat Bonche
 - Lot 05 : Électricité : Uniselec
 - Lot 06 : Chauffage Ventilation Climatisation : Idex



Amélioration de la performance énergétique



4. CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DU BATIMENT



Vue SUD OUEST



Vue SUD OUEST



Direction
départementale
des territoires du Rhône



Amélioration de la performance énergétique



Un relief sera créé sur l'enduit afin de rappeler les nervures initiales du bâtiment.



Direction
départementale
des territoires du Rhône



Amélioration de la performance énergétique



Figure 5 - Perspective du bâtiment

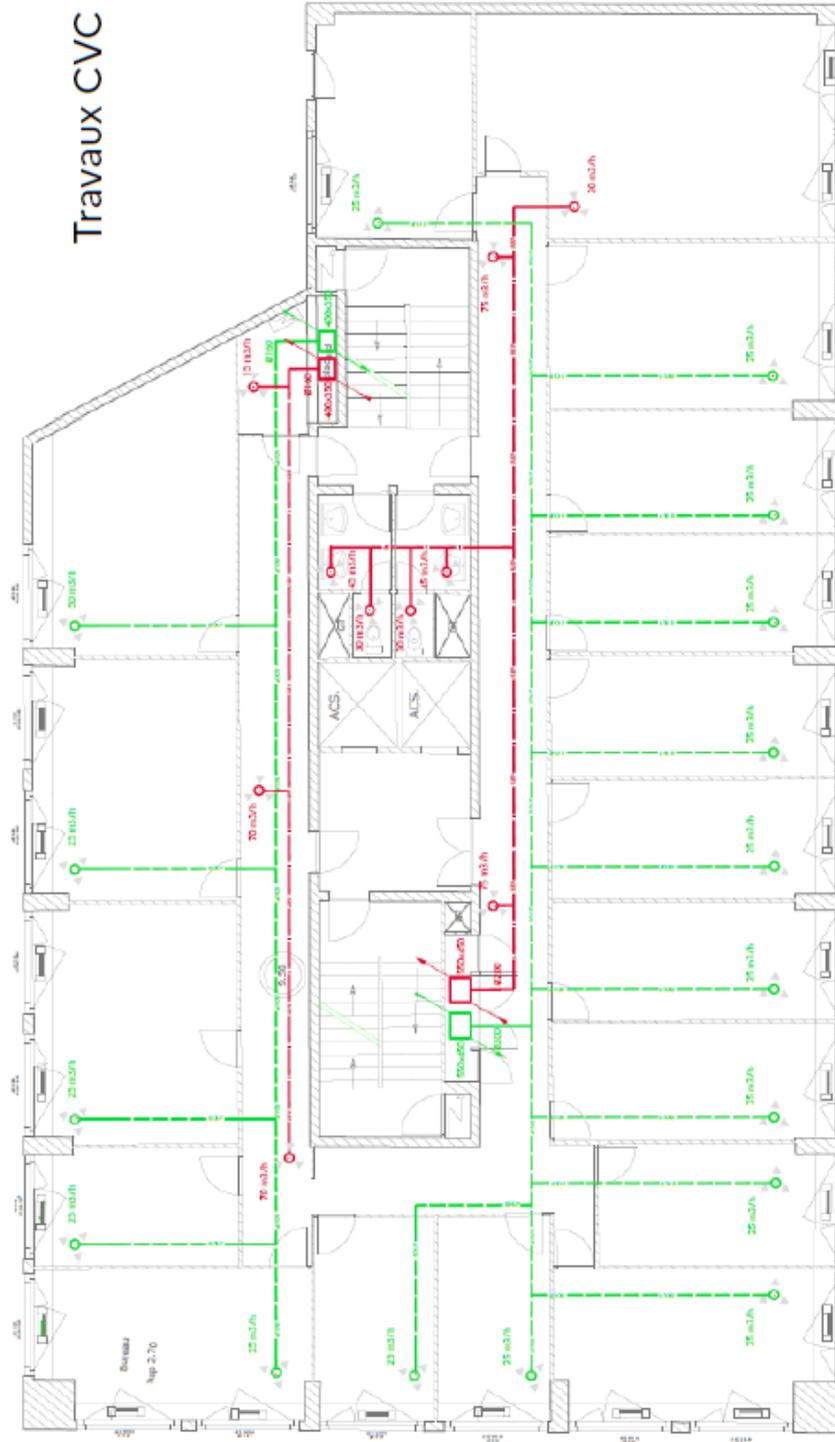


Direction
départementale
des territoires du Rhône

Amélioration de la performance énergétique

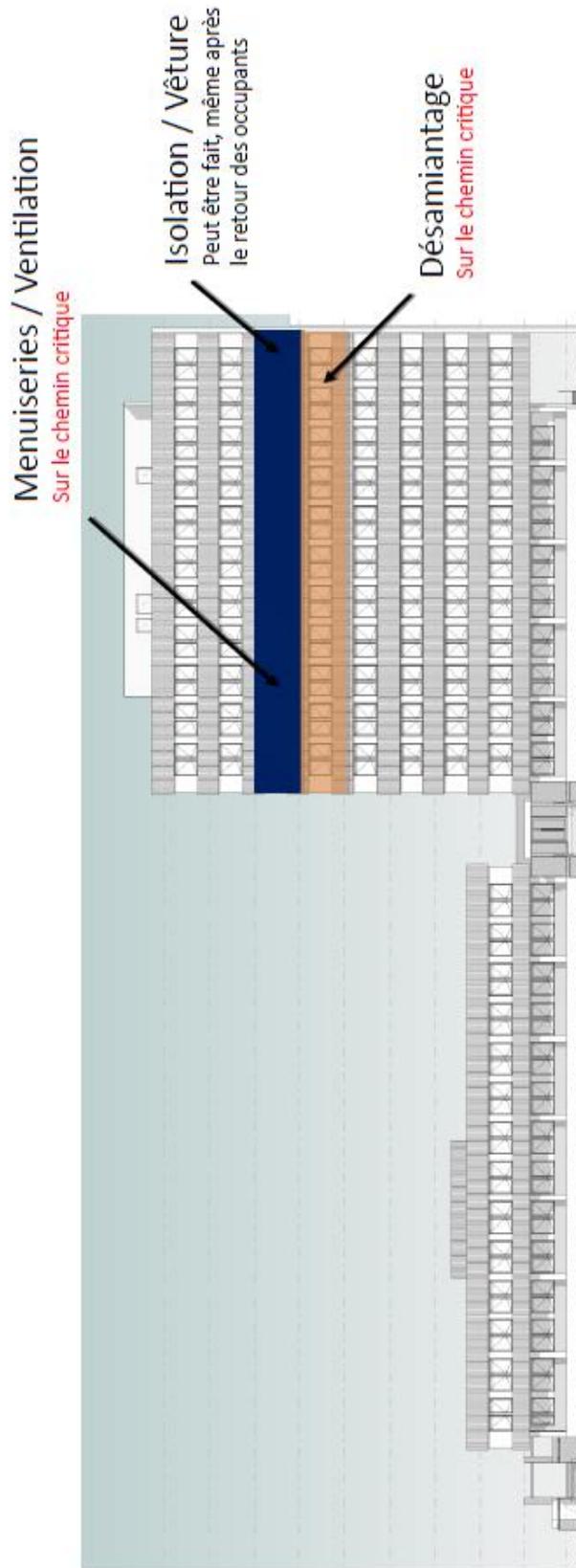


Travaux CVC



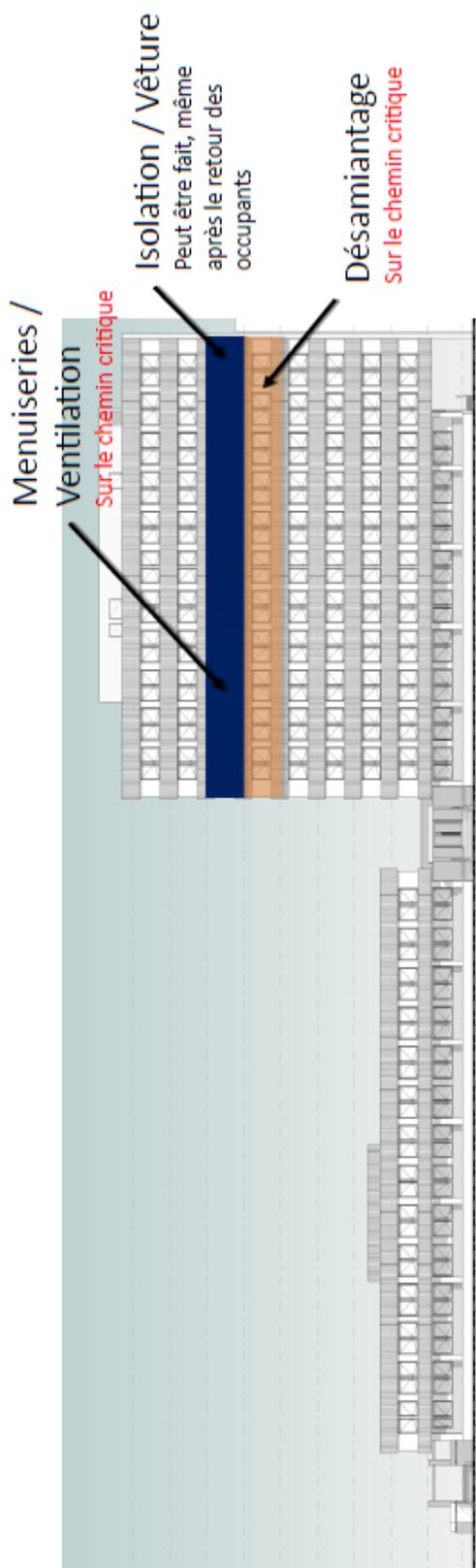
departement
des territoires du Rhône

Amélioration de la performance énergétique



Direction
départementale
des territoires du Rhône

Amélioration de la performance énergétique



2 plateaux immobilisés simultanément et totalement inaccessibles

Délais d'immobilisations prévus par le maître d'oeuvre :

30 jours (6 semaines) pour le désamiantage

30 jours (6 semaines) pour les menuiseries/ventilation/travaux intérieurs.



Direction
départementale
des territoires du Rhône

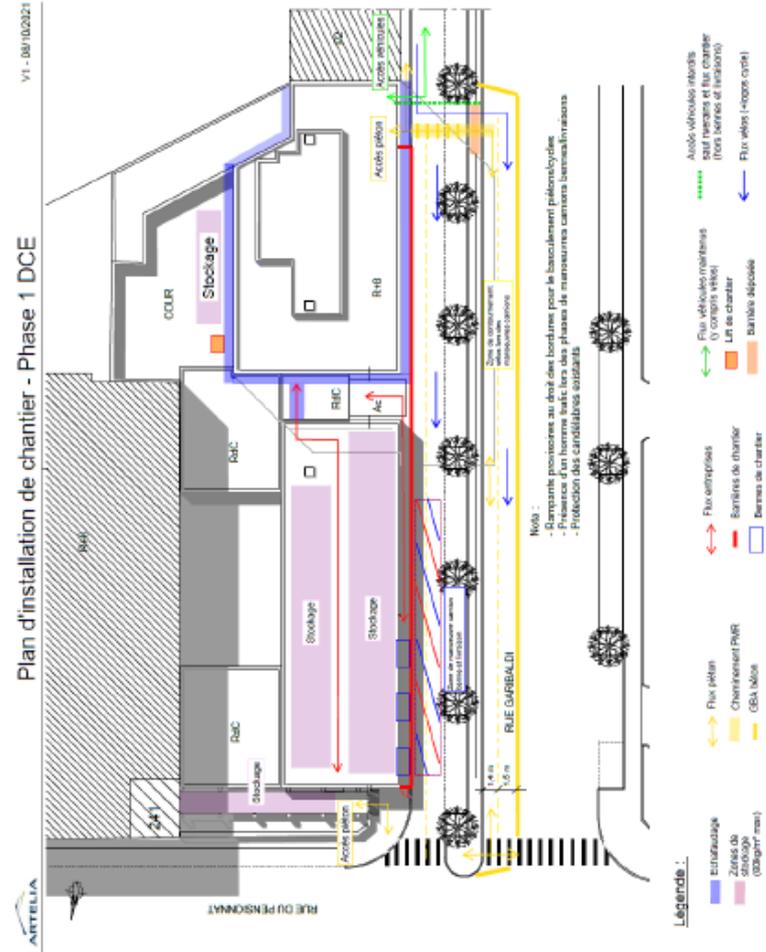
Amélioration de la performance énergétique

- Planning prévisionnel :
 - Début des travaux avril 2022 : Mise en place de l'échafaudage et installations de chantiers
 - Début des travaux R+8 25 avril 2022 : 6 semaines de désamiantage + 6 semaines Menuiseries Clim + travaux intérieurs → Libération de l'étage et récupération mi-juillet 2022
 - Début des travaux R+7 début juin 2022 : 6 semaines de désamiantage + 6 semaines Menuiseries Clim + travaux intérieurs → Libération de l'étage et récupération début septembre 2022
 - Etc
 - Fin des travaux par le RdC du bâtiment Galette et démontage de l'échafaudage : mi-octobre 2023.



Amélioration de la performance énergétique

Installations de chantier



- ✓ Trottoir occupé par échafaudage et bennes de stockage des déchets = Zone de chantier
- ✓ Voie en contresens longeant le bâtiment interdite à la circulation des véhicules motorisés (sauf accès au bâtiment et livraisons chantier)
- ✓ Bus C25 dévié par la rue André Philip
- ✓ Neutralisation de la troisième voie de la rue Garibaldi pour la dédier aux modes doux (piétons-vélos) pendant les livraisons.
- ✓ Accès au parking du bâtiment maintenu pendant toute la durée du chantier.



**Direction
départementale
des territoires du Rhône**

2. Présentation des travaux sur les sites de Lyon par la DRAI (voir pages suivantes)

Présentation des travaux sur les sites de Lyon par la DRAI

Prévisionnel 2022 – MOA Rectorat



Rectorat : Mise en sécurité (3ème phase)

Objectif principal des travaux :

Rédéfinition des zones ERP & mise en conformité et améliorations vis-à-vis de la sécurité incendie du site rue de Marseille

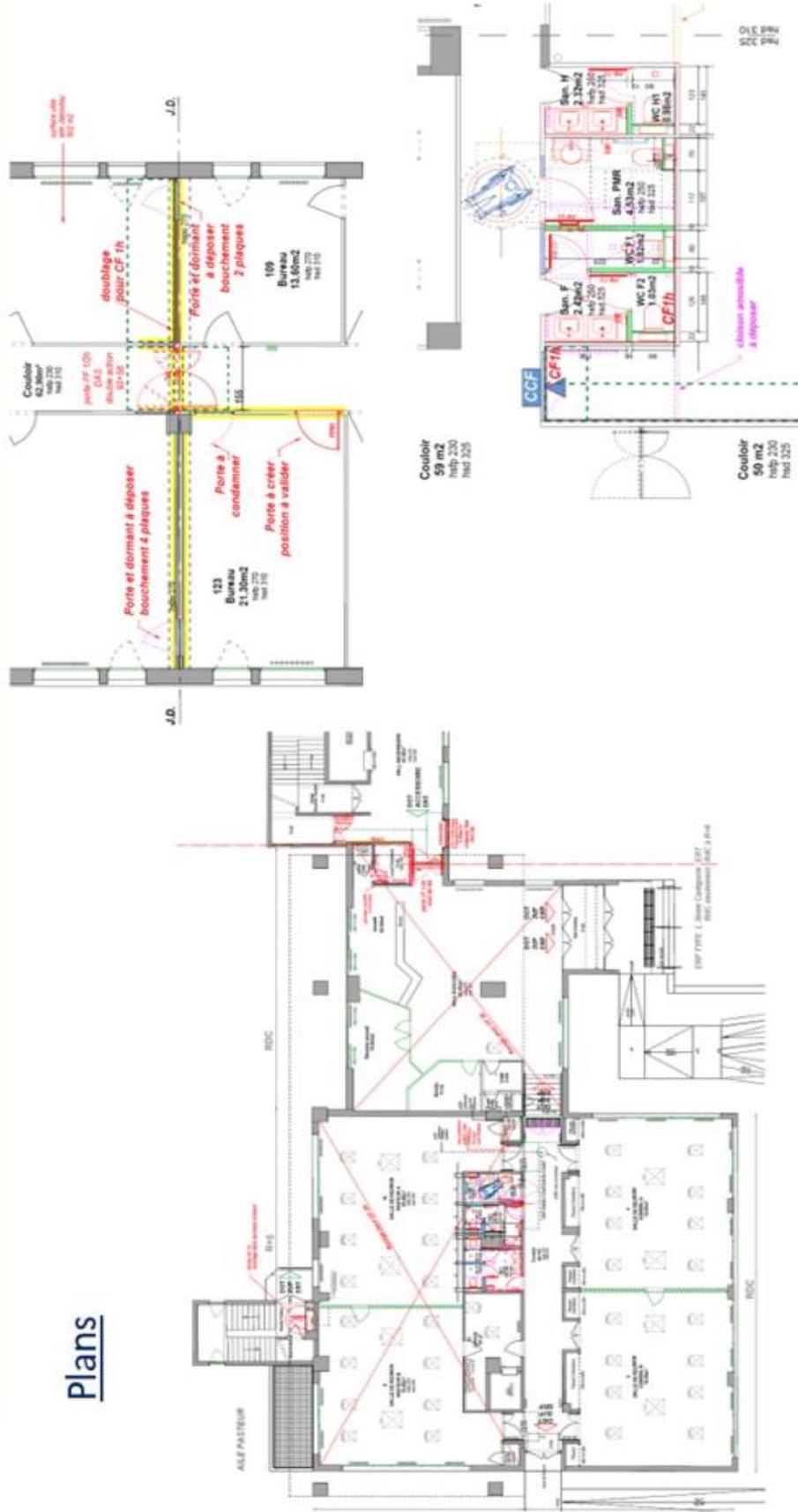
Réalisation :

- isolement au feu (CF2h) des espaces ERP/ERT et locaux à risques (flocages, doublage, cloisonnement, ...)
- portes coupe-feu dans les étages
- rénovation des sanitaires au RDC - aile Jaboulay

Budget global : 540 k€

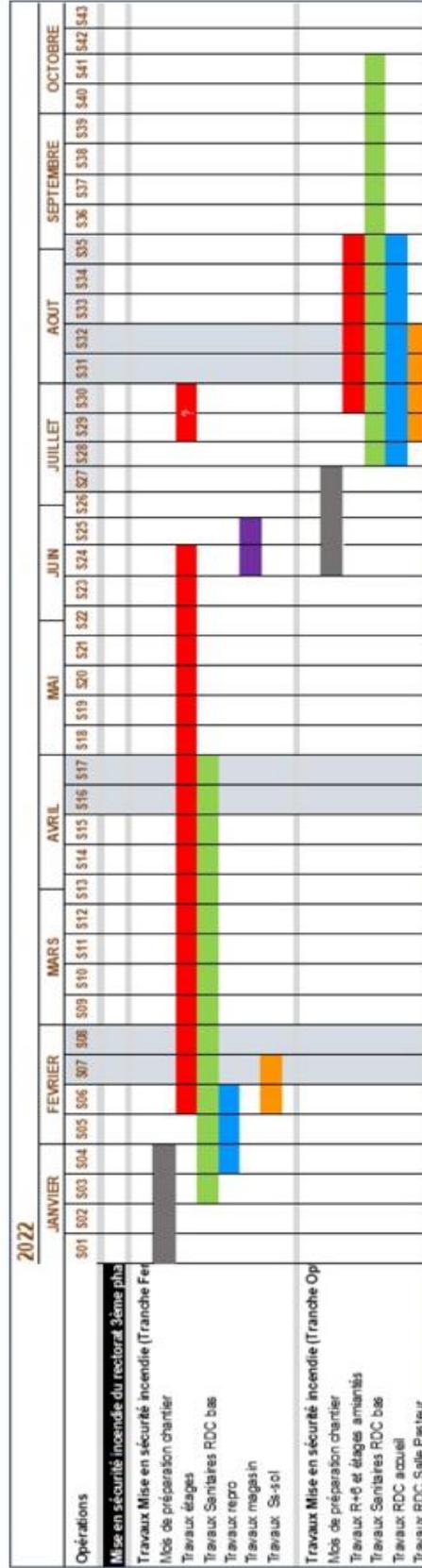
Rectorat : Mise en sécurité (3ème phase)

Plans



Rectorat : Mise en sécurité (3ème phase)

Planning global :



Rectorat : plateau innovant au 6^{ème} étage

Objectif principal des travaux :

L'aménagement d'un plateau de bureaux sur le thème des nouveaux modes de travail et des espaces collaboratifs avec notamment un espace « tiers-lieux » innovant & travaux de rénovation énergétique au Plan de Relance

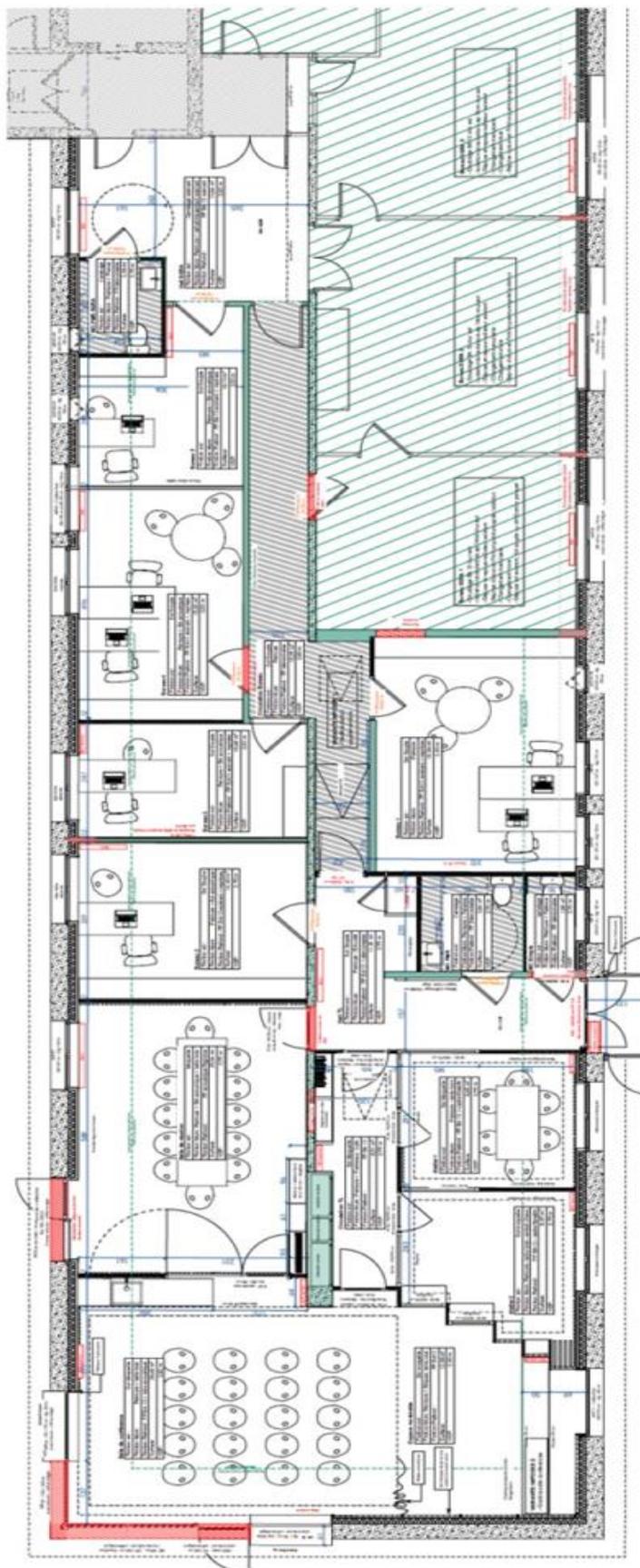
Réalisation :

- doublage thermique périmétrique, remplacement de menuiseries extérieures (*plan de relance*)
- décloisonnement et restructuration de l'espace : création de l'espace tiers-lieux et d'espaces de travail :
CE = démolition-GO, plâtrerie, peinture, sols, menuiseries intérieures et extérieures, étanchéité, électricité, CVP, ...

Budget global : 650 k€

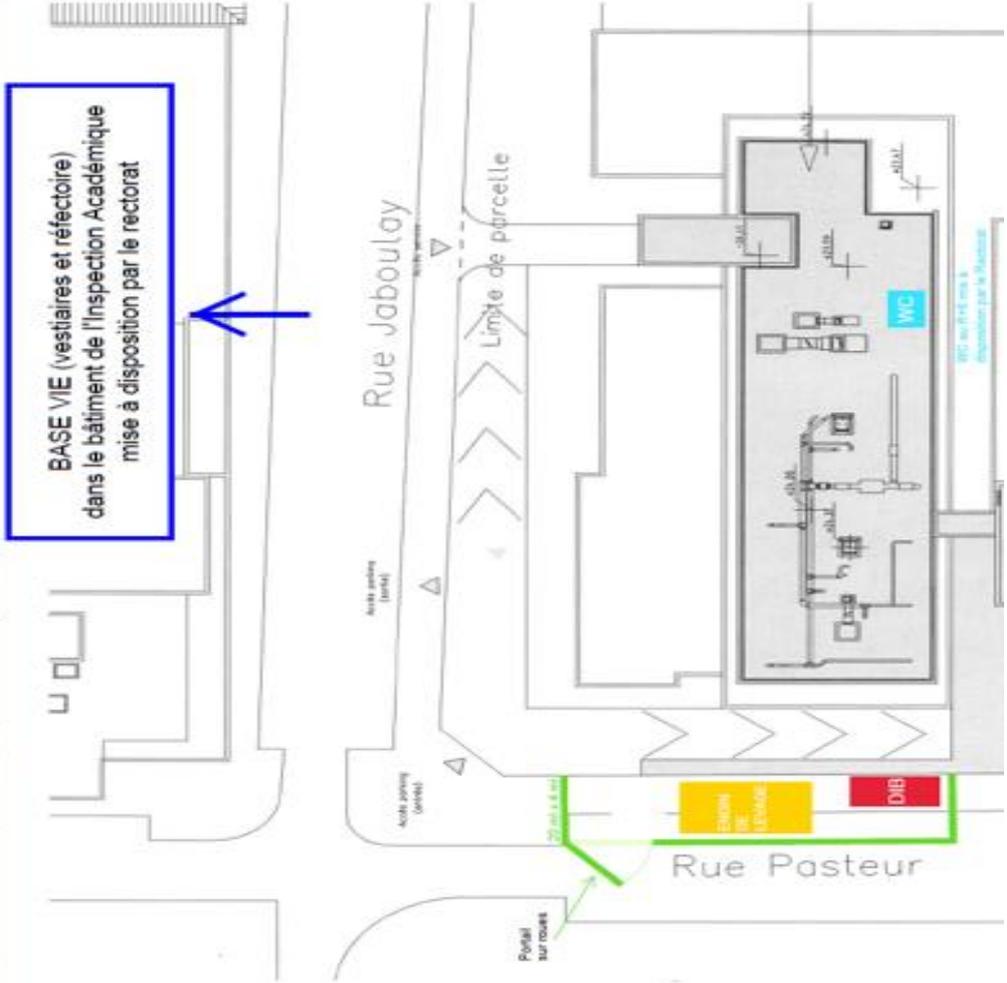
Rectorat : plateau innovant au 6^{ème} étage

Plan



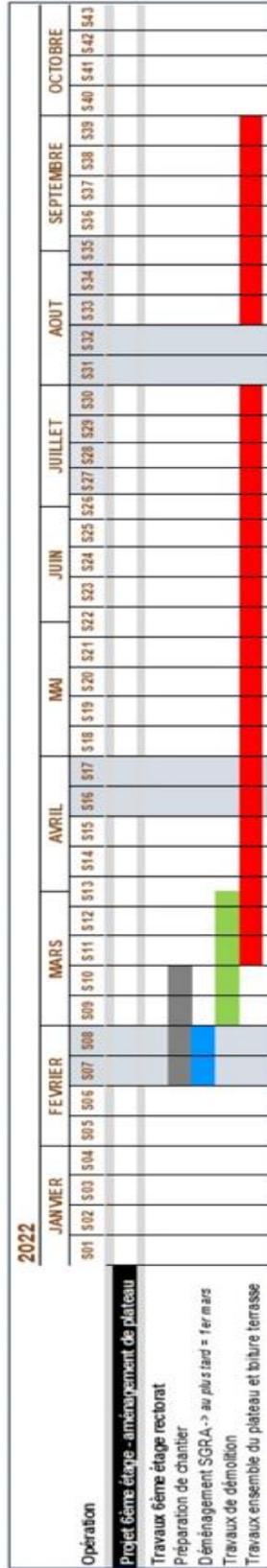
Rectorat : plateau innovant au 6^{ème} étage

Installations de chantier



Rectorat : plateau innovant au 6ème étage

Planning global :



Rectorat : Toitures-terrasses + local poubelles

Objectif principal des travaux :

Finalisation de la mise en sécurité des extérieurs du rectorat par la reprise de l'étanchéité et de l'isolation thermique ainsi que la sécurisation des terrasses restantes & la réalisation d'un local poubelles et d'un cheminement d'évacuation incendie le long de l'aile Jaboulay

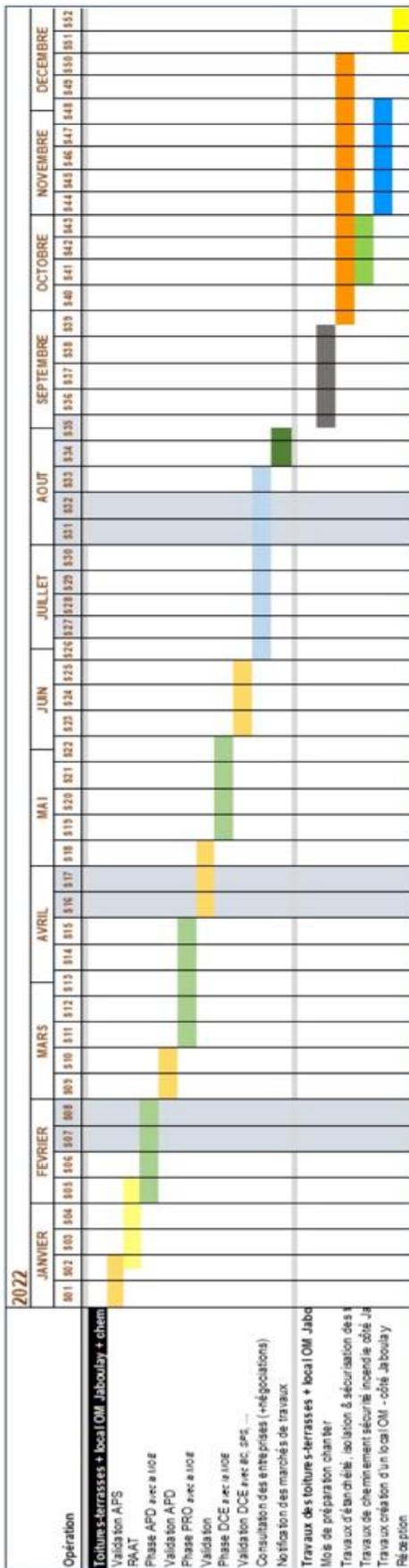
Réalisation :

- reprises des complexes d'étanchéité + isolant et sécurisation le cas échéant des terrasses inaccessibles en R+1 de l'aile Pasteur et autour de la cage centrale ; ainsi que de celle accessible du R+6 de l'aile Jaboulay
- création du local poubelles le long de la rue Jaboulay et le cheminement des containers
- création d'un cheminement sécurisé d'évacuation incendie le long de l'aile Jaboulay

Budget global : 240 k€

Rectorat : Toitures-terrasses + local poubelles

Planning global :



Rectorat : mise en sûreté des sites académiques

Objectif principal des travaux :

Mise en sûreté des sites académiques vis-à-vis des accès aux bâtiments (*public + collaborateurs*) et du « risque intrusion » ; *en commençant par le rectorat puis la DSDEN* ;

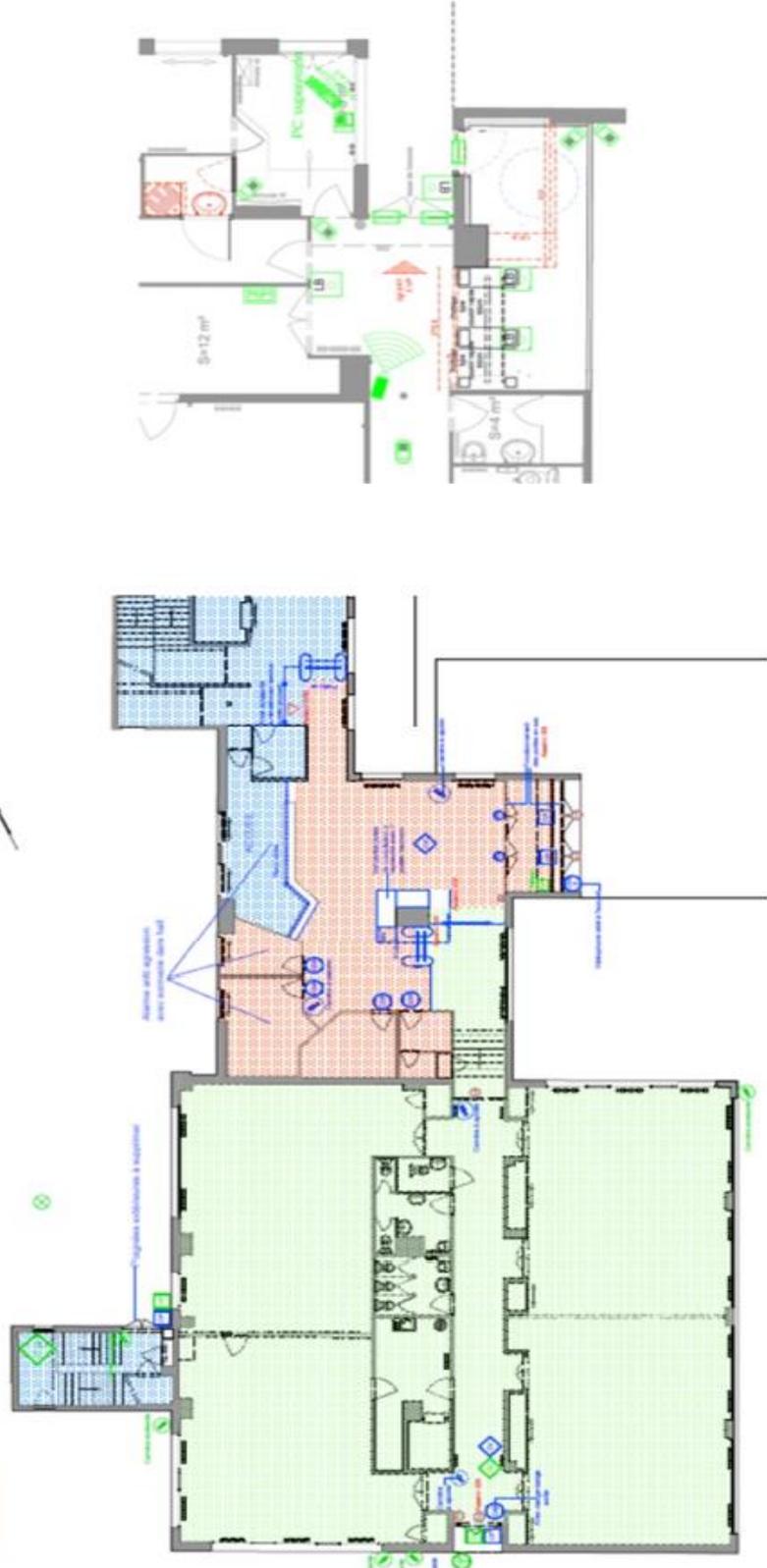
Réalisation de box d'accueil dans l'espace loge de la DSDEN et installation d'espaces de confidentialité et de travail sur les paliers d'étage

Budget global : 1 790 k€

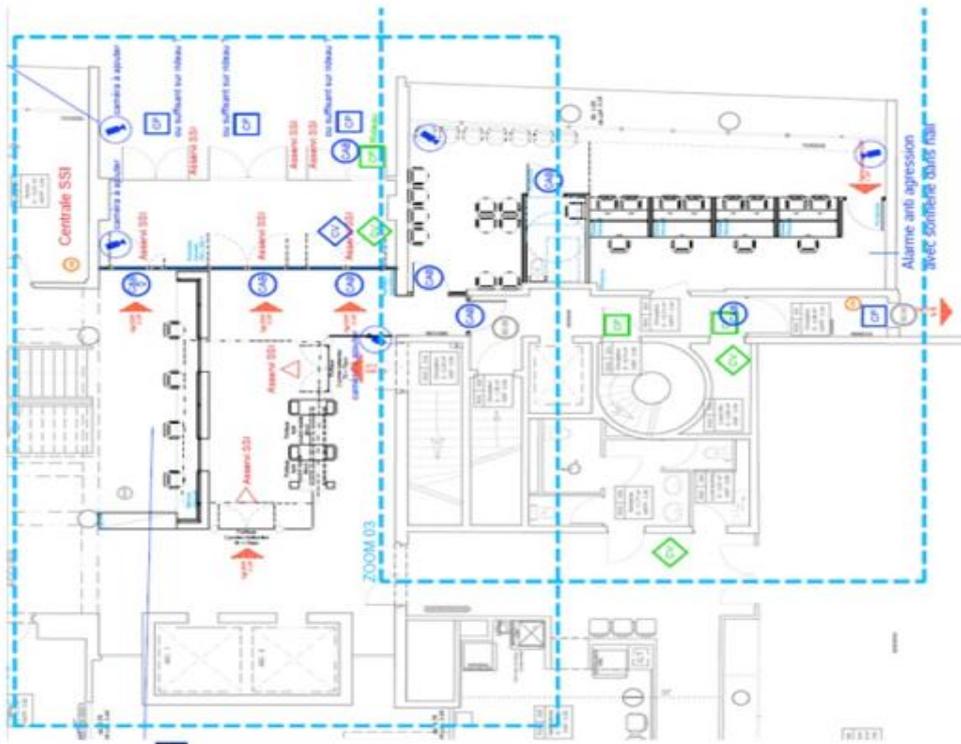
décomposés en 630 k€ pour le rectorat, 570 k€ pour la DSDEN-69 et 590 k€ pour les autres sites (*de Lassalle, CAMD, Hénon, DSDEN-01*)

Rectorat : mise en sûreté des sites académiques

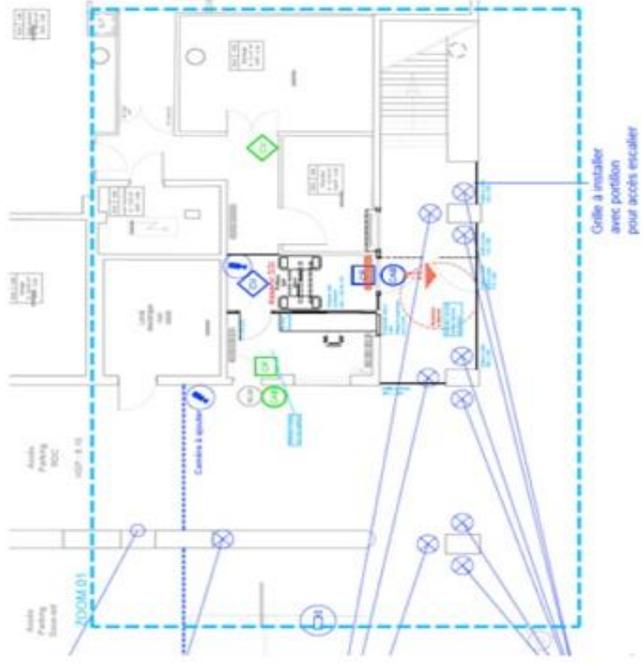
Plans : rectorat



Rectorat : mise en sûreté des sites académiques

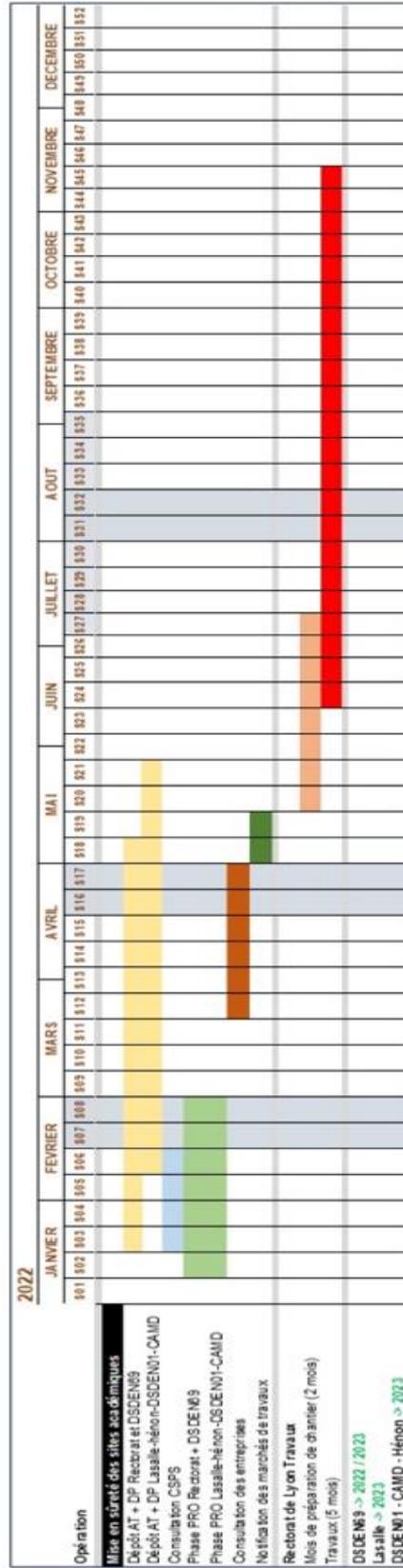


Plans :
DSDEN



Rectorat : mise en sûreté des sites académiques

Planning global :



de Lassalle : plateau innovant

Objectif principal des travaux :

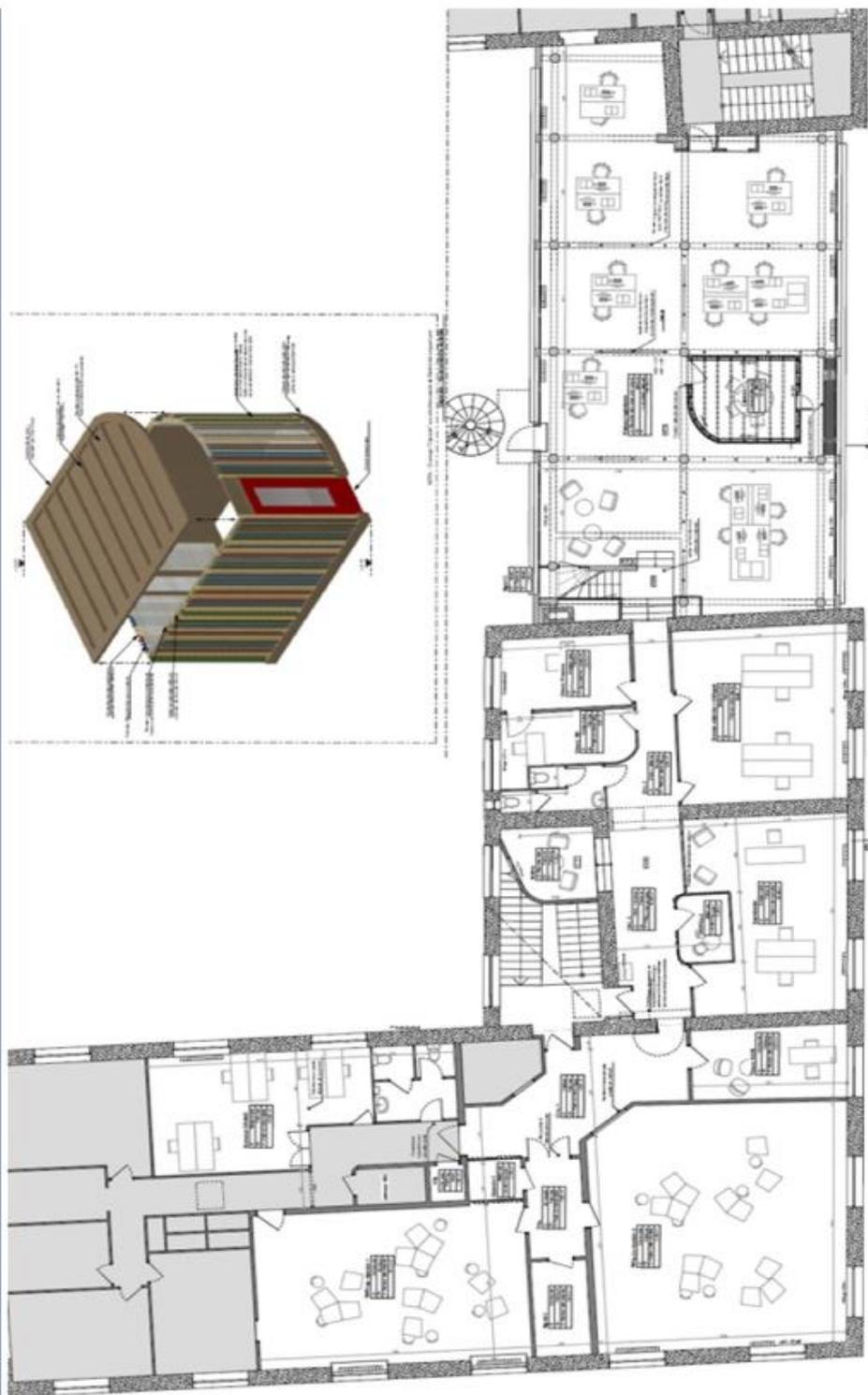
L'aménagement d'un plateau de bureaux sur le thème des nouveaux modes de travail et des espaces collaboratifs pour le regroupement des agents de la DFIE et l'implantation de l'E AFC en un lieu référent.

Réalisation :

- décloisonnement et restructuration de l'espace : création des « capsules » et espaces de travail innovants, aménagement de bureaux et salles de réunions :
CE = démolition-GO, charpente, plâtrerie, peinture, sols durs et souples, menuiseries intérieures, électricité, CVP, ...
- rénovation de sanitaires éparses sur le site : au RDC et entresol du bâtiment 4 (*services de la DEC, ...*), au R+2 du bâtiment 1 et en option ceux du R+3

Budget global : 469 k€

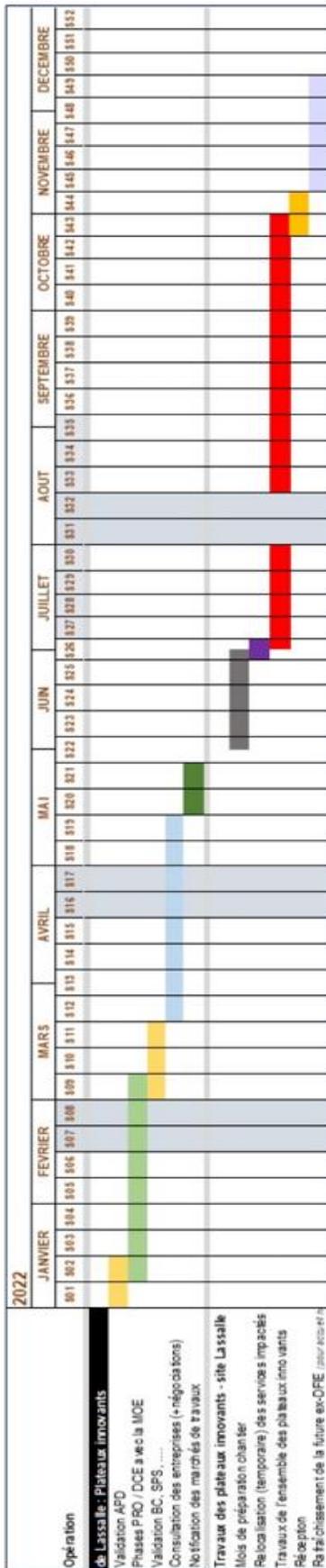
de Lassalle : plateau innovant



Plan

de Lassalle : plateau innovant

Planning global :



pour information : autres opérations

